

# Agir Ensemble

N° 6 • Juin 2004



## LA NOUVELLE ENTENTE DE SERVICES

### L'expression concrète de notre engagement à offrir des services de qualité

Dès 1997, les municipalités régionales de comté, le ministre de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec ont entrepris de conclure ce qui allait constituer la première génération d'ententes relatives à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire d'une MRC.

L'implication des membres des comités de sécurité publique, élus et policiers, constituait le cœur de cette nouvelle relation basée sur le respect et sur la volonté partagée d'offrir des milieux de vie sécuritaires pour les citoyens et citoyennes.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis ce temps. Nous avons appris à nous connaître, à travailler ensemble, et je crois pouvoir affirmer maintenant que nous comprenons mieux nos rôles respectifs. Nous avons tissé des liens constructifs et développé une confiance mutuelle qui nous permettent de travailler ensemble de façon toujours plus efficace.

À ce propos, les commentaires échangés lors des forums des comités de sécurité publique en 2001 et 2003, tout comme les attentes exprimées par les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, nous ont amenés à explorer de nouvelles pistes d'amélioration des services. La nouvelle entente est d'ailleurs le fruit de ces nombreux échanges et consultations entre le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec. Elle reflète notre engagement à offrir des services de police de qualité. Plusieurs comités de sécurité publique ont entrepris l'étude de leur plan d'organisation des ressources policières, ce qui leur permettra d'approuver la répartition des ressources en fonction de leurs besoins.

À la Sûreté du Québec, nous considérons que la sécurité publique est un enjeu collectif pour nos employés policiers et civils et nos partenaires du monde municipal. C'est en unissant nos forces que nous parviendrons à procurer aux citoyens tant des milieux urbains et semi-urbains que de milieux ruraux la sécurité et la paix auxquelles ils aspirent. Merci encore une fois de la confiance que vous nous témoignez.

*Normand Proulx, directeur général*



## Le PARL, l'outil de gestion à privilégier

L'entrée en vigueur des ententes de services représentait pour les élus, tout comme pour la Sûreté du Québec, un changement majeur dans leurs façons de faire respectives. Tout était à construire et des outils de gestion devaient être élaborés. Les élus et la Sûreté devaient améliorer leur connaissance des attentes et des besoins de la population. Ils devaient participer conjointement à l'identification des problèmes de sécurité publique et à la recherche de solutions et concourir au développement et à la réalisation d'interventions préventives dans le milieu. C'est dans ce contexte évolutif que la Sûreté du Québec a créé le Plan d'activité régional et local, le PARL. Outil de planification, de suivi et d'évaluation des activités policières, le PARL a plus que jamais sa place dans la gestion de la sécurité publique sur le territoire des MRC.

**LE PARL, UN OUTIL POUR :  
S'ASSURER DE LA QUALITÉ DU SERVICE  
ET DE L'ATTEINTE DE RÉSULTATS MESURABLES  
EN FONCTION DES BESOINS LOCAUX ET RÉGIONAUX**

## RÉDACTION DU BULLETIN



Agir Ensemble est publié par la Sûreté du Québec.  
Ce bulletin est également disponible dans  
Internet : [www.surete.qc.ca](http://www.surete.qc.ca)

### Comité de rédaction

De la Direction des communications :  
*Édith Grenon*  
*Lorraine Parenteau*

### Pour joindre le comité de rédaction

Comité de rédaction du bulletin *Agir Ensemble*  
Sûreté du Québec  
1701, rue Parthenais, bur. 7.00  
Montréal (Québec)  
H2K 3S7  
Courrier électronique :  
[agir-ensemble@surete.qc.ca](mailto:agir-ensemble@surete.qc.ca)

### Guichet unique d'information

Pour transmettre vos questions et commentaires  
concernant la réorganisation policière,  
voici les coordonnées pour nous joindre :

**Téléphone : (514) 598-4802**

Courrier électronique :  
[reorganisation-policiere@surete.qc.ca](mailto:reorganisation-policiere@surete.qc.ca)

Adresse postale :  
Comité de rédaction du bulletin *Agir Ensemble*  
Dossier réorganisation policière  
Sûreté du Québec  
1701, rue Parthenais, bur. 3.02  
Montréal (Québec)  
H2K 3S7

# Premier renouvellement

*La MRC d'Abitibi a été la première à renouveler son entente lui assurant les services de la Sûreté du Québec pour les dix prochaines années. Le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Chagnon, le préfet de la MRC, M. Marcel Massé, et le commandant du district de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec, M. Michel Perron, ont signé cette nouvelle entente le 23 avril dernier à Amos. Fait à souligner : la MRC d'Abitibi avait été la première, en 1997, à signer un tel accord. Le ministre, les élus locaux et les représentants de la Sûreté du Québec se sont dits heureux et fiers du renouvellement de cette entente. Voici quelques extraits de leurs propos.*



### **M. Jacques Chagnon, ministre de la Sécurité publique**

« Les nouvelles ententes comportent de nombreux avantages. Comme elles sont signées pour une durée de 10 ans, le temps consacré aux discussions peut être dirigé vers la résolution des problèmes sur le terrain. De plus, l'augmentation du nombre d'élus siégeant aux comités de sécurité publique permet d'échanger sur les préoccupations d'un plus grand nombre de citoyens. J'invite donc les élus à amorcer les discussions entourant la signature des ententes. En signant, les représentants des MRC pourront s'impliquer dans la mise en œuvre de leur plan d'organisation des ressources policières et s'attaquer aux problèmes qui les touchent directement. »



### **M. Marcel Massé, préfet de la MRC d'Abitibi et maire de Barraute depuis 1969**

« Au fil des ans, la Sûreté est devenue une vraie police de collaboration et d'ententes. Nous sommes heureux de travailler avec nos agents et avec notre directeur de poste, le lieutenant Raymond Doré. Nous avons une bonne équipe, qui travaille bien sur le territoire, et je tiens à les remercier. »

# d'ententes de services



## ACCEPTATION D'ENTENTES PAR LES MRC À CE JOUR

MRC D'ABITIBI  
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

### M. Michel Roy, directeur général de la MRC d'Abitibi

« Avant que la Sûreté municipale d'Amos ne joigne la Sûreté du Québec, il y avait une bonne collaboration entre les deux corps de police. Cependant, notre police municipale était évidemment plus urbaine. Par exemple, il était difficile pour ses membres de faire un suivi auprès des jeunes des milieux ruraux qui faisaient du grabuge en ville car, lorsque ces derniers rentraient chez eux, ils sortaient de leur juridiction. Maintenant, comme la Sûreté patrouille sur tout le territoire, nous avons une vision et une approche globales. Et puis nous pouvons déterminer nos priorités d'action pour l'ensemble du territoire : par exemple, cette année, nous allons mettre l'accent sur le problème de la drogue dans les écoles. »



### M. Michel Perron, commandant du district de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec

« Le fait que nous soyons présents sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue nous permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble des problèmes et de mieux partager les ressources sur le territoire. Par exemple, en tant que commandant du district, je peux, en situation d'urgence, mobiliser rapidement des ressources régionales pour appuyer une intervention dans un secteur particulier.

La signature de la nouvelle entente vient confirmer la collaboration déjà bien établie entre nous et les élus de la MRC. »



## M'impliquer, c'est faire la différence

C'est sous ce thème que s'est déroulé le premier Forum régional des comités de sécurité publique organisé par le district de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ce forum a rassemblé le 22 avril dernier, à l'École nationale de police, à Nicolet, quelque 75 participants provenant des comités de sécurité publique des 10 MRC ou villes desservies par la Sûreté du Québec sur ce territoire. Représentants municipaux et policiers ont échangé sur leur rôle et leurs responsabilités en tant que membres des CSP. Ils ont beaucoup apprécié cette occasion de discuter entre eux d'un sujet qui les préoccupe tous, la sécurité des citoyens.



*De gauche à droite, le capitaine Jacques Auger, M. Maurice Héroux, conseiller municipal de Shawinigan, M. Jocelyn Gagné, maire de Saint-Joachim-de-Courval, Mme Janyse Pichette, directrice générale de la MRC de Maskinongé, Mme Denise Picotin, mairesse de Saint-Nicéphore, et M. Robert Lafrenière, conseiller municipal de Drummondville.*



# La nouvelle entente de services

La nouvelle entente de services comporte des ajouts importants reflétant à la fois les changements apportés à la Loi et les attentes exprimées par les élus.

Les avantages sont majeurs pour les élus : nouvelle durée de l'entente, maintien de la grille tarifaire, participation accrue aux comités de sécurité publique et introduction d'un article prévoyant l'effectif minimum requis. De plus, les élus membres des comités de sécurité publique sont dorénavant consultés sur la sélection et l'évaluation du directeur de poste, sur le choix de l'emplacement du poste, s'il y a lieu, et sur l'élaboration des critères de performance.

## Une entente plus détaillée qui reflète les attentes des élus

L'entente est l'outil de référence, le contrat de services dans une MRC. Le contenu de la nouvelle entente est beaucoup plus détaillé que celui de la première génération, notamment en ce qui a trait aux aspects suivants : rôles et responsabilités de la Sûreté du Québec et des comités de sécurité publique, modalités de prestation et d'évaluation des services policiers et traitement des constats au niveau des cours municipales, pour ne nommer que ceux-là.

L'entente de services est aussi l'expression concrète des responsabilités et engagements de la Sûreté du Québec tel qu'en fait foi l'article 7j : « La Sûreté du Québec s'engage à maintenir, d'une part, l'effectif minimal requis pour assurer une présence policière régulière telle qu'établie dans le Plan d'organisation des ressources policières et, d'autre part, le même niveau de qualité de service, sans égard aux absences prolongées de son personnel. »

## Des outils de précision pour faciliter la cogestion des services policiers

Toujours en vertu de la Loi sur la police, tous les services policiers doivent maintenant produire un plan d'organisation des ressources policières. À la Sûreté du Québec, les élus membres des CSP approuvent ce plan.

Le Plan d'organisation des ressources policières permet de tracer un portrait très précis de la MRC à partir de données descriptives et quantitatives du territoire – géographie, sociodémographie, types de criminalité, ressources policières, ressources matérielles, secteurs de patrouille, etc. Ces données permettent l'organisation et la distribution des ressources en fonction des caractéristiques et problématiques régionales. Il est important de noter qu'en cas de variation significative de la population, de la superficie du territoire ou de ses caractéristiques, une clause prévoit que l'entente pourrait être révisée, même si elle a été conclue pour 10 ans.

Bien que l'entente constitue l'engagement de la Sûreté du Québec quant aux services fournis à une MRC, des outils connexes ont été développés au fil de l'expérience acquise. Parmi ceux-ci, notons le Plan d'activité régional et local (PARL), qui permet aux élus de mieux participer au suivi de l'entente.



## La sécurité publique dans les MRC : une véritable responsabilité partagée

Le dialogue établi par l'entremise des comités de sécurité publique, la participation croissante des élus et l'expertise développée permettent d'affirmer que la sécurité publique dans les MRC est bel et bien une responsabilité partagée. Cette réalité ne peut être que profitable pour la communauté.

### EN BREF...

#### Une nouvelle entente bonifiée !

- La composition du comité de sécurité publique (de 4 à 7 membres)
- La durée de l'entente (10 ans)
- L'engagement du maintien d'un effectif minimal
- La participation des comités de sécurité publique :
  - au Plan d'organisation des ressources policières (POP)
  - au Plan d'activité régional et local (PARL)
  - à la définition des indicateurs d'évaluation de la performance
  - au choix de l'emplacement du poste
- La consultation des comités de sécurité publique :
  - sur la désignation et l'évaluation du directeur de poste